|  |
| --- |
| **Règlement Financier école Saint Aubin** |



Ce document contractuel règle les rapports financiers entre l’école et les familles. L’inscription de l’élève au sein de l’établissement implique l’acceptation du présent règlement.

* **Facturation**

-Le montant des contributions s’élève à 310 euros par an (assurance scolaire et forfait pastoral inclus). Pour soutenir l’école, vous pouvez également choisir de régler un forfait plus élevé de 320 ou 330 euros.

-A ce montant s’ajoute, l’achat de fournitures pédagogiques propre à chaque classe (fichiers, colle, tote bag…)

-Un supplément de 49 euros s’applique pour les familles hors commune, qui correspond à la subvention pédagogique, versée par la mairie aux élèves de La Chevallerais.

Vous recevrez au mois de septembre, un appel de cotisations dans lequel vous pourrez choisir entre trois modes de paiements.

* Prélèvement automatique sur 10 mois
* Un règlement comptant par chèque
* Un règlement en 3 chèques débités en octobre, janvier et avril
* **Coordonnées**

Tous changements de coordonnées qui impactent le règlement des contributions (situation familiale, adresse, RIB…) doivent être signalés à la trésorière de l’école à l’adresse mail suivante ogeclachevallerais@gmail.com ou au chef d’établissement

* **Retards de paiements**

Tous retards de paiements entrainent une relance et des frais d’impayés de 2,90 euros en cas de rejet bancaire. En cas de difficultés financières, n’hésitez pas à contacter la trésorière ou le chef d’établissement pour réfléchir ensemble à des solutions.

*  **Les différentes sources de financement des écoles privées**